



# Cadre particulier : notre approche pour investir de manière durable et responsable

*Produits de la Branche 23 avec des caractéristiques environnementales/sociales ou un objectif d'investissement durable*

## Table des matières

1.	Contexte.....	2
2.	Les fonds durables .....	2
3.	Stratégies durables au sein des fonds de placement gérés via mandats .....	3
3.1.	Principales stratégies .....	3
3.1.1.	Intégration de facteurs ESG .....	3
3.1.2.	Exclusion d'activités controversées .....	4
3.2.	Stratégies complémentaires .....	4
3.2.1.	Approche 'Best in Class' .....	4
3.2.2.	Approche basée sur des normes .....	4
3.2.3.	Actionnariat actif.....	4
4.	Informations complémentaires concernant l'exclusion d'activités controversées .....	5
4.1.	Tabac.....	5
4.2.	Énergie et production d'électricité.....	5

## 1. Contexte

En tant qu'investisseur à long terme, AG cherche à générer des rendements stables à long terme et soutient l'évolution vers une économie et un monde plus durables. Dans ce cadre, nous sommes convaincus que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ce que l'on appelle les facteurs 'ESG') jouent un rôle primordial dans la performance de ces investissements, tant au niveau du rendement que du risque

Dans le document « [Cadre général](#) : notre approche pour investir de manière durable et responsable », nous décrivons le contexte global dans lequel AG opère et son approche générale de l'investissement durable et responsable (également désigné par SRI, l'abréviation anglophone de Socially Responsible Investing).

AG propose ainsi une gamme d'assurances en branche 23 (lié à des fonds d'investissements) aux clients qui souhaitent investir plus spécifiquement dans des fonds de placements qui apportent des solutions durables et responsables : « les fonds durables ».

## 2. Les fonds durables

L'objectif de ces fonds est de générer des rendements à long terme sur base d'investissements responsables effectués grâce à différentes stratégies durables.

Pour les assurances de la branche 23, AG gère 2 types des fonds de placement selon l'approche multimanagement: les fonds de placement uniquement composés de fonds de tiers et les fonds de placement dont la gestion est confiée à des gérants externes, en accordant des mandats.

Dans le cadre des placements uniquement en 'fonds de tiers': AG ne sélectionne que des fonds gérés selon la norme de qualité « [Towards Sustainability](#) » du Central Labelling Agency (CLA). Par conséquent, ni le Cadre général, ni le cadre particulier sont d'application pour ces fonds.

Pour les fonds de placement 'gérés selon l'approche multimanagement via mandats', AG applique également la norme de qualité [Towards Sustainability](#) du Central Labelling Agency (CLA). Dans ces fonds, AG peut également décider d'investir une partie des actifs dans des fonds de tiers gérés selon la norme de qualité [Towards Sustainability](#) du Central Labelling Agency (CLA). Pour ces investissements, AG suit entièrement la stratégie durable du ou des fonds de tiers sélectionnés.

La présente note décrit les différentes stratégies durables appliquées en dehors des fonds de tiers. AG va encore plus loin que le Cadre général pour la gestion de ces fonds, qui sont gérés via mandats. Dans cette approche, AG délègue la gestion des fonds sous-jacents à des gestionnaires externes par le biais de mandats distincts spécifiques. Les gestionnaires sont sélectionnés sur la base du rating ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), qui évalue leur capacité à intégrer les aspects ESG dans leur évaluation financière des entreprises et des pays.

Par ailleurs, AG ainsi que la plupart des gestionnaires ont signé les Principes pour l'investissement responsable ([UN PRI](#) - United Nations Principles for Responsible Investment).

*Disclaimer:*

*Le label de durabilité Towards Sustainability est octroyé pour une durée d'un an et est réévalué chaque année. Pour les fonds structurés B23, le label est octroyé pour la durée du fonds. Le label est une norme de qualité supervisée par la Central Labelling Agency of the Belgian SRI Label (CLA). Pour satisfaire à cette norme, les produits financiers doivent répondre à un certain nombre d'exigences minimales en matière de durabilité, tant au niveau du portefeuille que du processus d'investissement. Vous trouverez plus d'informations à propos du label sur [www.towardssustainability.be/fr/la-norme-de-qualite](http://www.towardssustainability.be/fr/la-norme-de-qualite).*

*L'obtention de ce label ne signifie ni que ce produit financier répond à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Vous trouverez plus d'infos à ce sujet sur le site [www.fsma.be/fr/finance-durable](http://www.fsma.be/fr/finance-durable).*

### 3. Stratégies durables au sein des fonds de placement gérés via mandats



#### 3.1. Principales stratégies

Afin de refléter la nature durable et socialement responsable du fonds, les stratégies suivantes sont appliquées à tous les fonds gérés selon l'approche multimanagement:

- Intégration de facteurs ESG
- Exclusion d'activités controversées

##### 3.1.1. Intégration de facteurs ESG

Une stratégie d'intégration ESG vise à générer des rendements durables à long terme en prenant en considération des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement.

Les gestionnaires utilisent leurs propres modèles pour analyser les entreprises sur la base de facteurs ESG. Les gestionnaires peuvent notamment utiliser des scores ESG internes ou calculés par des fournisseurs spécialisés. Ils peuvent aussi utiliser des analyses qualitatives. L'objectif est de privilégier des investissements sûrs et de qualité.

Pour l'évaluation des actions et des obligations d'entreprises, l'analyse porte notamment sur les facteurs suivants :

##### **Facteurs environnementaux :**

L'empreinte carbone, les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, la gestion des déchets, l'exposition aux risques liés à l'environnement, les données et la stratégie écologique sont des exemples des facteurs clés qui sont utilisés dans l'analyse d'une société.

##### **Facteurs sociaux :**

La formation du personnel, les conditions de travail, la liberté syndicale, les programmes de diversité, etc. sont des exemples de facteurs sociaux.

##### **Facteurs de bonne gouvernance :**

De solides pratiques de gouvernance et la maîtrise des risques environnementaux et sociaux sont des paramètres importants pour la valeur des investissements à court et à long terme. La transparence des rapports financiers et d'autres indicateurs d'activité de l'entreprise, la politique d'investissement socialement responsable, la politique de lutte contre la corruption, etc. sont des exemples de facteurs de bonne gouvernance.

Un des objectifs d'investissement de chaque fonds est d'atteindre un score de risque ESG inférieur à celui du marché de référence [benchmark].

### 3.1.2. Exclusion d'activités controversées

Il s'agit d'une stratégie appliquée dans chaque fonds.

AG tient à jour une liste de pays, de secteurs et d'activités dans lesquels les investissements ne sont pas autorisés. La liste est établie sur la base de prescriptions légales et de traités internationaux, qu'AG respecte naturellement, mais aussi selon ses propres convictions et valeurs.

La liste d'exclusion d'AG reprend e.a. :

- les entreprises actives dans le secteur de l'armement et du tabac, des activités liées au charbon thermique (extraction et génération d'électricité), des énergies non conventionnelles (comme les sables bitumineux et le gaz et le pétrole de schiste), ainsi que les compagnies qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial de l'ONU [UN Global Compact].
- les pays sous embargo financier ou connus pour leur corruption et les paradis fiscaux.

Grâce à ces listes d'exclusions, les entreprises les moins durables sont exclues de l'univers d'investissement des fonds. Pour l'élaboration des listes d'exclusion, AG utilise notamment les données ESG de Sustainalytics<sup>1</sup>.

## 3.2. Stratégies complémentaires

En plus des deux stratégies principales décrites ci-dessus, d'autres stratégies d'investissement responsable sont appliquées dans les fonds durables gérés via mandats.

### 3.2.1. Approche 'Best in Class'

Nos gestionnaires externes sont sélectionnés en fonction de leurs compétences en analyse financière, mais aussi de leur capacité à intégrer les facteurs ESG dans leurs investissements.

Une note ESG est ainsi attribuée à chaque gestionnaire. Ce score est le résultat d'une évaluation qualitative sur la façon dont les gestionnaires intègrent les considérations ESG dans leur processus d'investissement. AG sélectionne, pour les fonds de placement, uniquement les gestionnaires ayant obtenu les meilleurs scores ESG.

Au sein des portefeuilles, les gestionnaires investissent uniquement dans les entreprises et pays présentant les meilleures caractéristiques ESG [scores de risque ESG les plus faibles]. Par exemple, les pays avec un score de risque ESG « High » ou « Severe » tel que défini par Sustainalytics sont repris sur notre liste d'exclusion et sont donc exclus de nos investissements.

### 3.2.2. Approche basée sur des normes

Le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNG) fait partie de notre processus d'investissement responsable. On attend des entreprises qu'elles assument leurs responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les pays sont également évalués sur base de standards internationaux. AG part du principe qu'aucun investissement n'est effectué dans des entreprises ou des pays qui ne respectent pas ces principes.

AG se base notamment sur les données de Sustainalytics pour exclure les sociétés confrontées à de graves controverses. Les sociétés impliquées dans de telles controverses et qui ont un indicateur de risque ESG élevé sont exclues de l'univers d'investissement. Aucun placement n'y est donc réalisé.

### 3.2.3. Actionnariat actif

Un actionnariat actif permet de sensibiliser les entreprises à l'aspect durable ou non de leur propre politique.

---

<sup>1</sup> Sustainalytics B.V. : fournisseur mondial de données ESG et de recherche sur la gouvernance d'entreprise

En tant que signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI), une importance particulière est accordée à l'intégration des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance tant dans le processus global d'investissement que dans l'actionnariat actif visant à protéger la valeur actionnariale.

Dans ce contexte, les gestionnaires externes implémentent leur politique d'actionnariat actif dans la gestion de nos actifs comme stipulé dans les politiques de vote et d'engagement d'AG.

## 4. Informations complémentaires concernant l'exclusion d'activités controversées

Dans la gamme des fonds durables, des exclusions plus strictes sont appliquées pour un certain nombre de secteurs et d'activités par rapport au Cadre général d'AG. Ces exclusions sont énumérées ci-dessous.

### 4.1. Tabac

Pour les producteurs de tabac, une exclusion totale est pratiquée. Par ailleurs, les entreprises qui génèrent plus de 10 % de leurs revenus de la distribution et/ou de la vente au détail de produits liés au tabac sont également exclues.

### 4.2. Énergie et production d'électricité

Dans le cas particulier des obligations d'entreprises, les sociétés des secteurs de l'énergie et de la production d'électricité sont totalement exclues des fonds.

Les paragraphes ci-dessous ne concernent que les positions en actions dans les fonds.

L'exposition totale du fonds dans le secteur de l'énergie et la production d'électricité est actuellement limitée à un maximum de 5% (sous réserve de réévaluation). Les entreprises sélectionnées dans ces secteurs, selon la méthode « best in class », figurent parmi les plus performantes en termes de durabilité ou sont actives dans la transition énergétique.

#### ○ *Charbon thermique*

- Extraction : sont exclues les entreprises actives dans l'extraction et l'exploration du charbon thermique et qui tirent plus de 10% de leurs revenus de ces activités.
- Production d'électricité : sont exclues les entreprises dont les revenus liés à la production d'électricité basée sur le charbon thermique dépassent 10% de l'ensemble des revenus de l'entreprise.

#### ○ *Extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz*

- Les entreprises actives dans l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz et qui tirent plus de 10% de leurs revenus de ces activités sont exclues. Par extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz, on entend: sables bitumineux, pétrole et gaz de l'Arctique et pétrole et gaz de schiste.

#### ○ *Extraction conventionnelle de pétrole et de gaz*

- L'approche best in class est appliquée de manière à sélectionner les émetteurs se situant dans le top 50 en termes de durabilité

Pour leurs investissements dans les secteurs de l'énergie et de la production d'électricité, les gestionnaires utilisent divers outils et données pour sélectionner les entreprises les plus durables comme :

- une variété de stratégies durables (y compris l'actionnariat actif) ;
- des fournisseurs de données externes (comme Sustainalytics) ;
- les chiffres de l'entreprise (émissions de CO<sub>2</sub>, production d'électricité à base de charbon, de pétrole et de gaz, énergie nucléaire).